

Lors de sa réunion du 22 septembre 2016 le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Martine LAEMLIN, a pris les décisions suivantes :

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 JUILLET 2016**

Par 8 voix contre et 7 voix pour, le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2016 n'est pas approuvé.

**2) AMENAGEMENT DE L'ANCIEN CENTRE VILLAGE - PRESENTATION DU PROJET PAR LAP'S LES ATELIERS PAYSAGISTES**

MM.KEIFLIN et LESEC, architectes de l'agence d'architecture paysagère « LAP'S » présentent l'avant-projet du réaménagement du centre ancien avec notamment les propositions d'aménagement suivants :

1. Inverser les sens de circulation des rues de l'église et de la république pour faciliter l'entrée vers le centre-bourg
2. Recentrer la place sur la rue de l'église et la rue de la république
3. Recadrer la place sur ses équipements : restaurant et salle des chênes
4. Un large déambulatoire EST/OUEST pour les modes doux piétons et cycles, une connexion piétonne forte de la rue de l'église et de la rue de la république sur cet axe
5. Un large trottoir côté salle des chênes et restaurant
6. Le regroupement des fonctions stationnement sur un unique parking paysager de 25 places environ
7. La création d'un pôle de convivialité extérieur en connexion avec la salle des chênes et son parvis, etc.

M.KEIFLIN précise que suite à une étude de sols, il a été constaté une mauvaise qualité des fondations de sols. Il suggère également que le réseau d'eau potable qui date de plus de 40 ans soit remplacé.

Deux options sont proposées à l'assemblée :

1. Remplacement du réseau d'eau potable et mise en place de 23 raccordements chez les particuliers avec un compteur en limite de propriété pour un montant estimatif HT de 112 000 €
2. Remise en état de la structure de la chaussée des rues P.E. Lucas, de la république, et amorces rue de l'école et de l'église pour un montant HT de 62 000 €.

**8 conseillers demandent que le vote sur ce point soit traité lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.**

**3) LOGEMENTS ET COMMERCES SITUES AU 15-17 ET 19 ESPACE CENTRE-VILLAGE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE REALISE - CHOIX D'UN SCENARIO DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

M. HATTENBERGER, Adjoint, fait un historique sur les 2 logements et les 2 commerces situés au centre village et donne des explications quant au diagnostic énergétique réalisé par ERESE sur ces bâtiments communaux.

Le diagnostic a été adressé aux conseillers municipaux.

M. HATTENBERGER précise que la situation s'est aggravée depuis près d'un an et que suite à une déclaration de sinistre, une expertise a été effectuée par les assurances de Mme LAUNAY, locataire.

Afin de pouvoir procéder aux réparations nécessaires, M. HATTENBERGER demande à l'assemblée de prendre une décision, soit une rénovation moyenne, soit une rénovation lourde.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** à l'unanimité une rénovation « lourde » de ces bâtiments communaux

#### **4) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Mme le Maire soumet à l'assemblée les demandes suivantes :

Une maison d'habitation située au 24, rue de la victoire

Une maison d'habitation située 3 square de Strasbourg

Une maison d'habitation au 3 square de Colmar

Un terrain non bâti de 3 ares 91 situé section 5 – parcelle 535/127

Un terrain non bâti de 3 ares 22 situé section 5 – parcelle 534/127

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**RENONCE** à son droit de préemption pour les demandes ci-dessus

#### **5) PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DE L'ATSEM**

Mme le Maire explique à l'assemblée que depuis 2014, Mme Sylvia ZAISER, ATSEM, occupait ses fonctions à l'école maternelle à raison de 25 h par semaine scolaire.

Considérant qu'il convient de modifier le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent au poste d'ATSEM, compte-tenu de la fermeture d'une section à l'école maternelle à la rentrée 2016/2017 ;

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 07 voix pour et 8 abstentions :**

Article 1 : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le poste d'ATSEM relevant du grade de ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe disposant d'une durée hebdomadaire de 25 heures par semaine scolaire est supprimé du tableau des effectifs de la commune de CHALAMPE ;

Article 2 : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, un poste permanent de ATSEM relevant du grade de ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe est créé à raison de 20 heures par semaine scolaire, soit 15,90 / 35èmes ;

## 6) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU HAUT-RHIN - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les conseillers municipaux ont été invités à consulter sur le site internet du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, le rapport d'activité 2015 ainsi que le compte administratif 2015 approuvé.

Mme le Maire évoque les points forts de l'année 2015 portant sur :

- \*l'adhésion de la communauté de communes de Marckolsheim
- \*la participation du syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la ville de Mulhouse
- \*le vote du nouveau coefficient multiplicateur pour 2016 en ce qui concerne la taxe sur la consommation finale d'électricité
- \*le contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- \*l'enfouissement des lignes 20 000 volts financé par le Syndicat sur ses fonds propres.

## 7) DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016

Mme FLAUSSE soumet à l'assemblée les demandes de subventions pour 2016. Elle précise que lors de la réunion du 22 février 2016, la commission n'avait pas toutes les demandes. Des invitations pour des réunions de la commission en juillet et en septembre sont restées sans réponse. Ce sont donc des propositions de sa part, hormis les 8 premières sur la liste des subventions diverses.

Elle précise que toutes les associations pour lesquelles des subventions sont demandées, ont obtenu quitus.

	<b>2016</b>
<b>APAMAD</b>	400 €
<b>APALIB</b>	150 €
<b>Banque alimentaire</b>	300 €
<b>ACCORD 68</b>	432 €
<b>Chiens guides d'aveugles</b>	150 €
<b>Prévention routière</b>	100 €
<b>Delta revie</b>	150 €
<b>GAS</b>	1 040 €

<b>Union bucco dentaire</b>	120 €
<b>UDSP</b>	360 €
<b>Bibliothèque départementale</b>	60 €
<b>Resto du cœur</b>	300€
<b>Ligue contre le cancer</b>	250 €
<b>Assoc. Alzheimer</b>	250 €
<b>CMN Hartmannswillerkopf</b>	250 €
<b>Assoc. ADESION</b>	500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces subventions.

	<b>Propositions 2016</b>
<b>OMSAL</b>	8 000 €
<b>Les Renards</b>	2 100 €
<b>Philatélie</b>	80 €
<b>Donneurs de sang</b>	1 000 €
<b>Foyer paroissial</b>	1 400 €
<b>Amicale des SP</b>	2 000 €
<b>UNC</b>	400 € (8mai et 11 nov)
<b>Ecole de musique espérance Bantzenheim</b>	3 240 €
<b>ASC</b>	
<b>** Section gym dames</b>	800 €
<b>** Section gym douce</b>	720 €
<b>** Section jumping</b>	1 100 €

<b>** Basket</b>	2 700 €
<b>Jeunes licenciés ASC</b>	400 €
<b>Jeunes licenciés golf</b>	343 €
<b>Jeunes licenciés rhodia club</b>	400 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote ces subventions à l'unanimité sauf,**

M. HATTENBERGER s'abstient pour la subvention versée à l'OMSAL

Mmes CONVERCEY et DUPONT-DUFEUTRELLE s'abstiennent pour la subvention versée au foyer paroissial,

Mmes DUPONT-DUFEUTRELLE et COTTER s'abstiennent pour la subvention versée à l'ASC.

## **8) REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) - INFORMATIONS**

Mme le Maire explique à l'assemblée que 2 réunions ont eue lieu entre les commissions scolaires et les maires des communes de Bantzenheim et de Chalampé.

La création d'un RPI devient une nécessité à la vue des effectifs qui diminuent dans les 2 villages. Une réflexion va être menée sur tout le cursus scolaire communal, soit de la petite section de maternelle jusqu'au CM 2 en école élémentaire.

La demande des parents de ne pas organiser un RPI en fonction des langues a été entendue. Pour ce faire, il faut pouvoir appliquer le RPI à l'ensemble des groupes scolaires des 2 communes.

Mme LAEMLIN explique que l'intérêt d'un RPI est :

- d'avoir des classes plus équilibrées, à 1 ou 2 niveaux, maximum
- de donner des conditions optimales pour les apprentissages à nos enfants
- de ne pas subir les décisions de l'Education Nationale, liées à une politique d'économie (les 35 enfants sont ensemble pendant 12 heures chaque semaine à l'école maternelle).
- de créer un équilibre entre les 2 communes, pour garder nos écoles, symbole de la vie d'un village.

Ce travail devra être mené par étape, suivant le calendrier officiel de l'Académie de Strasbourg.

Il faudra prendre en compte les horaires de classe, les horaires de piscine, les NAP, le périscolaire, les transports, leur organisation et l'encadrement, le budget scolaire, etc.....

Pour la réussite d'un RPI, chaque partenaire (les communes, les parents d'élèves, les enseignants, l'inspection académique) sera associé à ce travail, en ayant comme ligne de conduite : l'intérêt de l'enfant.

Les 2 commissions scolaires ont décidé de rencontrer des élus qui ont déjà créé un RPI dans leur commune pour connaître les modalités de gestion d'une telle structure.

Mme le Maire informera l'assemblée de la suite de ce dossier.

Mme FLAUSSE compte sur la participation des membres de la commission qui doit travailler sur le RPI.

Mme FLAUSSE tiendra une permanence à la mairie, chaque lundi de 8 h 30 à 9 h à compter du 10 octobre 2016 (hors congés scolaires) pour recevoir les parents d'élèves et recueillir les doléances.

## 9) DIVERS

- ❖ Mme LAEMLIN fait un point sur l'avancement du programme d'accompagnement des habitants dans le cadre du PPRT. Le comité de pilotage s'est réuni le 16 septembre 2016. De nombreuses évolutions sur le plan méthodologique, arrêtées définitivement dans le règlement technique paru en juillet 2016 (définitions des mesures de sécurisation des éléments vitrés notamment) expliquent le retard dans la production des diagnostics. 4 diagnostics sont sur le point d'être finalisés. Il n'y a plus de limite dans la durée pour les crédits d'impôts. 14 propriétaires n'ont à ce jour pas donné suite au premier courrier. Un second courrier sera envoyé par le bureau d'études CITIVIA. Les propriétaires auront un délai de 6 semaines pour réagir et prendre contact.
- ❖ Mme le Maire donne lecture d'un courrier de l'archevêché de Strasbourg en date du 25 juillet 2016 informant la commune du départ de Monsieur l'abbé Alain AUBRY. Monsieur l'abbé Vincent SIMON prendra ses fonctions prochainement.
- ❖ La CCPFRS a commandé une étude dans le cadre d'un marché pour la numérisation des réseaux d'eau, d'assainissement et de l'éclairage public. La société chargée de cette étude est actuellement dans notre village et effectue un repérage avec un marquage au sol. L'information a été donnée dans le « fuchsa ».

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée  
au jeudi 03 novembre 2016 à 20 heures.**

